

## Natura 2000 - Chuuut : on va bientôt donner les trois coups...

par Etienne Snyers

Président de NTF

**V**ous me direz que cela fait longtemps que cela dure et que d'ailleurs vous pensiez que cela était déjà en cours, vous avez parfaitement raison. Les huit premiers sites ont été désignés après avoir suivi toute la procédure prévue. De plus, tout s'est merveilleusement bien passé puisqu'il n'y a quasiment pas eu de réclamations ni de plaintes.

Que se passe-t-il donc encore ? En fait, il a été constaté que si peu de monde avait réagi, c'était essentiellement par manque d'information et surtout parce que celle-ci était incomplète et trop complexe. En effet, les données indispensables ne pouvaient être consultées, il fallait superposer au moins 4 cartes pour en déduire les mesures exactes à appliquer sur une parcelle donnée : carte de la propriété dans le site, carte des unités de gestion, carte des espèces et carte des habitats d'intérêt communautaire. Aucune de ces cartes n'avait été communiquée aux intéressés. Enfin, il s'est avéré que le mode d'indemnisation ne correspondait pas à la forme exigée par l'Europe.

L'administration a fait ce constat et a sagement estimé que la poursuite du timing prévu, à savoir 82 sites en enquête publique en septembre pour désignation avant la fin de l'année, amènerait inmanquablement à un distanciel définitif des gestionnaires vis à vis du projet et donc à l'échec de ce dernier. C'est ainsi qu'une fois de plus le « forum »<sup>1</sup>, c'est à dire les environnementalistes, les agriculteurs et nous-mêmes, a repris le dossier et ensemble a revu tous les aspects de N2000 dans l'objectif de simplifier les procédures et de rendre les mesures accessibles à tous.

Le forum est en passe d'aboutir à un accord global sur les éléments suivants :

- le contrat de gestion disparaît par l'intégration de son contenu dans les différentes mesures. Le système y gagne en simplicité,

- un remaniement profond des mesures générales et particulières permet de réduire le nombre d'unités de gestion et de n'avoir qu'une carte de référence,

- un arrêté général provisoire immédiat permet à la fois de rendre accessible à tous une première tranche d'indemnité sur tous les sites tout en préservant ces derniers de toute dégradation avant leur désignation définitive,
- les procédures pour obtenir les indemnités sont revues en fonction des exigences européennes tout en les rendant praticables pour un propriétaire forestier normal.



De plus, un temps suffisant sera laissé à chaque Commission de Conservation pour étudier les propositions pour les sites de leur ressort. Par conséquent, pour tenir les engagements européens et pour assurer une meilleure protection des sites retenus, il a été proposé de faire entrer en vigueur immédiatement l'arrêté de mesures générales. Logiquement, les gestionnaires concernés à qui s'appliquent ces mesures pourront tout de suite bénéficier des indemnités prévues. Les propriétaires forestiers pourront obtenir les 40 € par ha sur toute la surface en N2000 à l'exclusion des peuplements dits exotiques dont tous les résineux.

Toutes ces propositions doivent encore faire l'objet d'une approbation politique qui, je l'espère, concrétisera le remarquable travail fait par le forum. C'est le fruit d'un effort intense et d'une grande disponibilité, c'est aussi celui d'une réelle proximité et d'une vraie maturité.

Les arbitrages sont en effet difficiles et les pressions pour la défense de positions plus en pointe et moins conciliantes sont réelles et parfois difficiles à contenir.

<sup>1</sup> Les représentants des environnementalistes (IEW), ceux des agriculteurs (FWA) et ceux des propriétaires (NTF).